





« Mode d’emploi » du Label
ENTREPRISE INNOVANTE DES PÔLES

Janvier 2011

Le Label EIP… Contexte

Le label EIP est né d’un double constat :

•les entreprises des Pôles ont souvent besoin d’anticiper le financement des phases post-projet R&D (industrialisation, commercialisation).

•les investisseurs privés (ISF, BA, VC) sont peu investis dans les Pôles.

➔ Création d’un groupe de travail au sein du Club des Pôles Mondiaux, en partenariat avec la DGCIS, la CDC, l’AFIC, France Angels, Oseo et RETIS.

➔ Proposition : création et promotion d’un label d’excellence commun aux Pôles de compétitivité, avec 3 fonctions principales :

- Identifier les entreprises à fort potentiel technologique et marché
- Les préparer à lever des capitaux
- Attirer l’investissement privé vers ces entreprises



Le Label EIP… Mise en œuvre

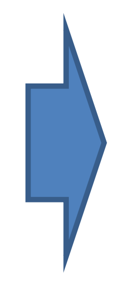
Un Label National



Une Charte

Une structure d'animation, Polinvest

Des partenaires financeurs



Un processus de labellisation par pôle

Les étapes :

1. Signature de la Charte

2. Constitution du comité de labellisation

3. Définition du process de sélection

4. Mise en place du programme d'accompagnement

5. Appel à candidatures, sélection, accompagnement, labellisation

6. Rencontres avec les investisseurs

7. Reporting



1. Signataires de la Charte du label Entreprise Innovante des Pôles







































































































2. Constitution du comité de Labellisation

NB : Les Pôles qui le souhaitent peuvent se grouper pour créer un comité de labellisation géographique ou thématique.

Composition du comité :

- **Experts des pôles** (académiques, entreprises…)
- **Investisseur(s)** membre(s) de l'AFIC
- **Business angel(s)** membre(s) de France Angels
- **OSEO**
- **RETIS**

(OSEO, RETIS) La labellisation reste valide si exceptionnellement le représentant n'a pu participer au vote

- Observateurs : DGCIS, CDC, Polinvest

Il est conseillé de formaliser la relation avec les membres du comité (confidentialité, conflit d'intérêt, adhésion au pôle, etc.)

Polinvest peut vous aider à identifier et contacter des participants complémentaires.



3. Définition du process de sélection (1/2)

Le comité de labellisation s'accorde sur la démarche globale de sélection :

➔ **3 étapes de labellisation :**

1) Présélection

Eligibilité vérifiée par le pôle.

Présentation devant le comité de labellisation.

2) Accompagnement

Modules de formation, collectifs et/ou individuels.

3) Labellisation

Présentation devant le comité, vérification du respect des critères de labellisation.

Présentation aux investisseurs

➔ **Objectif** : mettre en avant les entreprises innovantes à la recherche de fonds, ayant une stratégie technologique, financière et marché validée par le comité de labellisation.



3. Définition du process de sélection (2/2)

Les membres du comité de labellisation précisent les critères appliqués, les outils et process à mettre en place :

➔ **Critères** : innovation, marché, stratégie, financier… (cf. critères obligatoires et complémentaires définis par la Charte)

➔ Utilisation d'une grille de notation ?

➔ Mode de présélection : présentation orale devant le comité (recommandée) ou sur dossier, ou via un expert mandaté par le comité ? Dans tous les cas, demande d'un dossier standardisé ou réception du BP existant ?

➔ Format et durée de la présentation orale finale

Polinvest tient à votre disposition des fiches retours d'expérience et des documents mis en place par les Pôles « précurseurs » du label (pour toutes les étapes du processus).



4. Mise en place du programme d'accompagnement

Programme de formation des entrepreneurs présélectionnés, avant leur présentation finale devant le comité de labellisation :

- Affiner étude de marché / Positionnement / Proposition de valeur
- Valorisation (ordre de grandeur cohérent avec le BP)
- Finalisation du Business Plan / Executive summary
- Coaching des entrepreneurs / Pitch

Les Pôles (et/ou leur comité de labellisation) déterminent :

- le cursus et les modules de formation nécessaires à chaque entrepreneur.
- où trouver la formation : en interne, via un prestataire unique ou un « catalogue » de prestataires agréés par le pôle.
- le coût des prestations et les modalités de prise en charge éventuelles.

Le programme d'accompagnement respectera les bonnes pratiques et recommandations des professionnels (AFIC, France Angels).



5. Appel à candidatures, sélection, accompagnement, labellisation

Calendrier prévisionnel, à caler en fonction notamment :

- Du temps nécessaire pour réaliser le programme d'accompagnement et la formation de tous les candidats.
- De la durée de présentation orale retenue : elle définit, avec le temps alloué aux questions et à la délibération, le nombre de candidats pouvant être examinés.
- De la disponibilité des membres du comité de labellisation : possibilité de les mobiliser pour combien de « promotions » par an ?
- Du calendrier TEPA ISF : pour pouvoir finaliser un accord avant le 15 juin, les entreprises doivent être prêtes à rencontrer des investisseurs entre février et avril.
- De la possibilité d'accoler une réunion du comité de labellisation à un événement, un week end…



6. Rencontres avec les investisseurs

Les entreprises labellisées sont confrontées en cours de labellisation aux business angels et investisseurs membres du comité.
Au-delà, des événements de présentation/mise en relation sont à mettre en place :

➔ **Evénements existants**, qui peuvent être adaptés pour présenter aux investisseurs les entreprises labellisées
➔ **Nouveaux événements, organisés par Pôle, au niveau régional, sectoriel, voire national** : réflexion à mener, en fonction de la volonté des Pôles et des financeurs potentiels

Polinvest peut également intervenir au cas par cas et effectuer, après évaluation du dossier d'investissement, des missions de mise en relation d'entreprises labellisées avec des investisseurs sélectionnés.



7. Reporting

Afin d'évaluer l'impact du label EIP sur le succès des entreprises labellisées, un reporting sera effectué.

Polinvest collectera périodiquement des informations sur le nombre d'entreprises :

- candidates à la labellisation
- pré-sélectionnées et accompagnées
- labellisées
- ayant réussi à lever des fonds

NB : Le label est valable 2 ans à compter de sa délivrance.





Plus d’informations, contact :

Polinvest, Aude MARTY
01 49 27 56 26 – a.marty@polinvest.org

Polinvest est une association créée par et pour les pôles de compétitivité, avec le soutien de la DGCIS et de la Caisse des Dépôts, dans le but d’organiser leurs relations avec les acteurs du capital investissement et d’accompagner les entreprises issues des pôles dans leur recherche de financement.